

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Réaction de l'Association des Véhicules Électriques du Québec (AVÉQ) sur la mise en oeuvre de la norme Véhicules Zéro Émission (VZÉ)

Montréal, 18 décembre 2017 — L'Association des Véhicules Électriques du Québec (AVÉQ) accueille positivement la norme Véhicules Zéro Émission (VZÉ) qui fut présentée aujourd'hui par la ministre Isabelle Melançon. Cette norme permettra aux consommateurs québécois désirant acquérir un véhicule électrique d'en faciliter le processus et d'accélérer la prise de possession de celui-ci. Par le passé, il s'agissait du principal obstacle pour le consommateur, qui devait attendre des mois avant que le véhicule soit arrivé chez le concessionnaire.

Les discussions initiales sur une loi Zéro Émission datent de l'automne 2013, alors que le gouvernement de l'époque montrait déjà un intérêt pour ce type de législation afin d'améliorer l'accessibilité et le choix de véhicules n'émettant aucun gaz à effet de serre. C'est aussi un des rares projets de loi présentés à l'Assemblée Nationale qui fut accepté à l'unanimité par tous les partis politiques. La norme VZÉ est logique pour le Québec, car elle s'inscrit dans notre volonté de diminuer notre empreinte carbone tout en respectant le choix des citoyens de se déplacer de la manière qui leur convient le mieux.

Il est important de souligner que la norme VZÉ n'est pas punitive auprès des automobilistes qui désirent faire le choix d'un véhicule à essence. Bien que la nouvelle génération de véhicules électriques soit parfaitement adaptée à nos hivers rigoureux et à nos déplacements interurbains, plusieurs catégories de véhicules n'ont pas encore été électrifiées par les manufacturiers. Cependant, l'adoption de ce type de règlement par le Québec ainsi que par d'autres pays dont la Chine force les manufacturiers à revoir leurs ambitions d'électrification et à offrir aux consommateurs des véhicules qui répondent à leurs besoins.

La Norvège, pays de 5 millions d'habitants, est souvent citée en exemple comme un modèle à suivre dans l'électrification des transports et nous avons confiance que le Québec peut également contribuer à engager d'autres pays dans cette voie grâce à ce type d'initiative. Avec cette loi, le Québec fait partie d'un groupe de visionnaires à l'échelle mondiale.

Nous anticipons qu'avec les autres initiatives en parallèle pour stimuler les ventes de véhicules électriques, dont les événements de sensibilisation auprès du public, les incitatifs financiers à l'achat ou à la location, les nouveaux modèles de seconde génération des manufacturiers qui seront sur le marché dès 2018, et les investissements massifs en infrastructure de recharge, le marché électromobile possède de belles années à venir.

-30-

Pour information:

www.aveq.ca

Relations de presse:

Martin Archambault martin@aveq.ca 514/812-8815